



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

dépenses

Question écrite n° 80234

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de la défense sur les délais de paiement de l'État à l'égard de ses fournisseurs. Le délai de paiement des factures de l'État est passé de 47 jours en 2008 à 29,7 jours pour 49 milliards d'euros de dépenses. Les délais de paiement de l'État imposent aux fournisseurs une trésorerie suffisamment solide pour pallier la longueur du paiement. Il souhaite savoir quels sont les délais de paiement des factures du ministère, ainsi que leur montant pour l'année 2009.

Texte de la réponse

Le délai moyen de paiement du ministère de la défense est de 33 jours pour l'année 2009, pour un montant global de factures à l'égard des fournisseurs de 24,7 Md. Ce délai moyen est en légère augmentation par rapport à l'année 2008. Conscient de l'impact des retards de paiement sur le tissu économique, le ministère de la défense est déterminé à poursuivre ses efforts pour améliorer la qualité du service à l'égard des fournisseurs. Tous les acteurs du ministère sont sensibilisés à cette problématique.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80234

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juin 2010, page 6220

Réponse publiée le : 27 juillet 2010, page 8312